

LA LONDE LES MAURES

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2026

Budget Principal & Budgets Annexes

Séance du conseil municipal du 5 février 2026

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

RAPPEL REGLEMENTAIRE

- Dans les 10 semaines précédant le vote du budget, le conseil municipal est appelé à débattre sur les orientations à définir dans le budget primitif de l'année.

La loi NOTRe, promulguée le 07/08/2015 en a modifié les modalités de présentation. La présentation d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) est désormais obligatoire.

- Le rapport doit présenter:

- ✓ les engagements pluriannuels envisagés,
- ✓ la structure et la gestion de la dette,
- ✓ L'évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement
- ✓ L'évolution du besoin de financement,
- ✓ L'évolution et la structure des effectifs, ainsi que de la rémunération

- La commune de la Londe les Maures effectue ce rapport depuis plusieurs années et l'enrichit chaque année.

Tout comme les ROB précédents, le ROB de 2026 fera l'objet d'une publication sur le site de la ville.

Il sera également mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours qui suivent la tenue du débat orientations budgétaires (décret n° 2016-841 du 24 juin 2016).

Le Contexte Local

- Les orientations budgétaires de l'exercice en cours demeurent fortement conditionnées par des contraintes externes, en particulier celles résultant de la crise économique actuelle, auxquelles s'ajoute l'absence de Loi de Finances, privant la Commune d'une visibilité claire

Dans la logique des actions entreprises depuis plusieurs exercices, et avec comme fil directeur la poursuite du développement durable et raisonné de la commune, la construction du projet de budget sera conditionnée par le respect des principes suivants :

- ▶ maîtriser les grands équilibres budgétaires, grâce à un contrôle de gestion attentif, permettant un suivi régulier des dépenses et des recettes ;
- ▶ contenir le niveau de l'endettement affectant le budget de la Ville, grâce à la poursuite des efforts de recherche de ressources extérieures de type «subventions ».
- ▶ stabiliser les taux d'imposition pour **2026**, traduction d'une stratégie fiscale adaptée au contexte économique local ;
- ▶ demeurer une collectivité de projets, c'est-à-dire conserver une dynamique en matière d'opérations d'équipement ;
- ▶ veiller à conserver au bénéfice des Londais et des visiteurs, la qualité et la variété des prestations actuellement proposées.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET 2026

✓ Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre comptable		BP 2024	BP 2025	Prévisions BP 2026	Evolution en %
011	Charges à caractère général	5 600 000,00 €	5 600 000,00 €	5 600 000,00 €	0,00 %
012	Charges de personnel	10 800 000,00 €	11 300 000,00 €	11 300 000,00 €	0,00 %
014	Atténuation de produits	250 000,00 €	280 000,00 €	500 000,00 €	78,57 %
65	Autres charges de gestion	2 000 000,00 €	1 900 000,00 €	2 000 000,00 €	5,26 %
66	Charges financières	195 000,00 €	310 000,00 €	295 000,00 €	-4,84 %
67	Charges exceptionnelles	30 000,00 €	50 000,00 €	30 000,00 €	-40,00 %
68	Dotation aux provisions	40 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement		18 915 000,00 €	19 470 000,00 €	19 755 000,00 €	1,46 %
023	Virement à la section d'investissement	2 955 000,00 €	3 060 000,00 €	2 085 000,00 €	-31,86 %
042	Opérations d'ordre de section à section	1 100 000,00 €	1 500 000,00 €	1 600 000,00 €	6,67 %
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		4 055 000,00 €	4 560 000,00 €	3 685 000,00 €	-19,19 %
Total des dépenses de fonctionnement		22 970 000,00 €	24 030 000,00 €	23 440 000,00 €	-2,46 %

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET 2026

Les dépenses réelles, qui constituent la part essentielle de cette section, sont évaluées à la somme de **19 755 000 €** (19 470 000€ au BP 2025).

- Les charges à caractère général (chapitre 011), constituent l'un des postes important de cette section ; elles représentent environ **28,3 %** des dépenses réelles de fonctionnement ainsi prévues (DRF).

Les achats de prestations de services, de fluides (eau, électricité, combustibles...), l'entretien des terrains, bâtiments, réseaux, et des véhicules et matériels, ainsi que les prestations de services extérieurs (frais de spectacles, primes d'assurances, transports scolaires, frais postaux et téléphoniques, publications), les locations, les frais de publication, les honoraires de divers intervenants, les impôts et taxes, etc... pourraient s'élever à environ **5 600 000,00 €**, au titre de **2026**. Il est à noter que la Commune a pu maintenir ce niveau d'inscription budgétaire (identique à 2025) en raison des économies effectuées et constatées au 31/12/2025.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET 2026

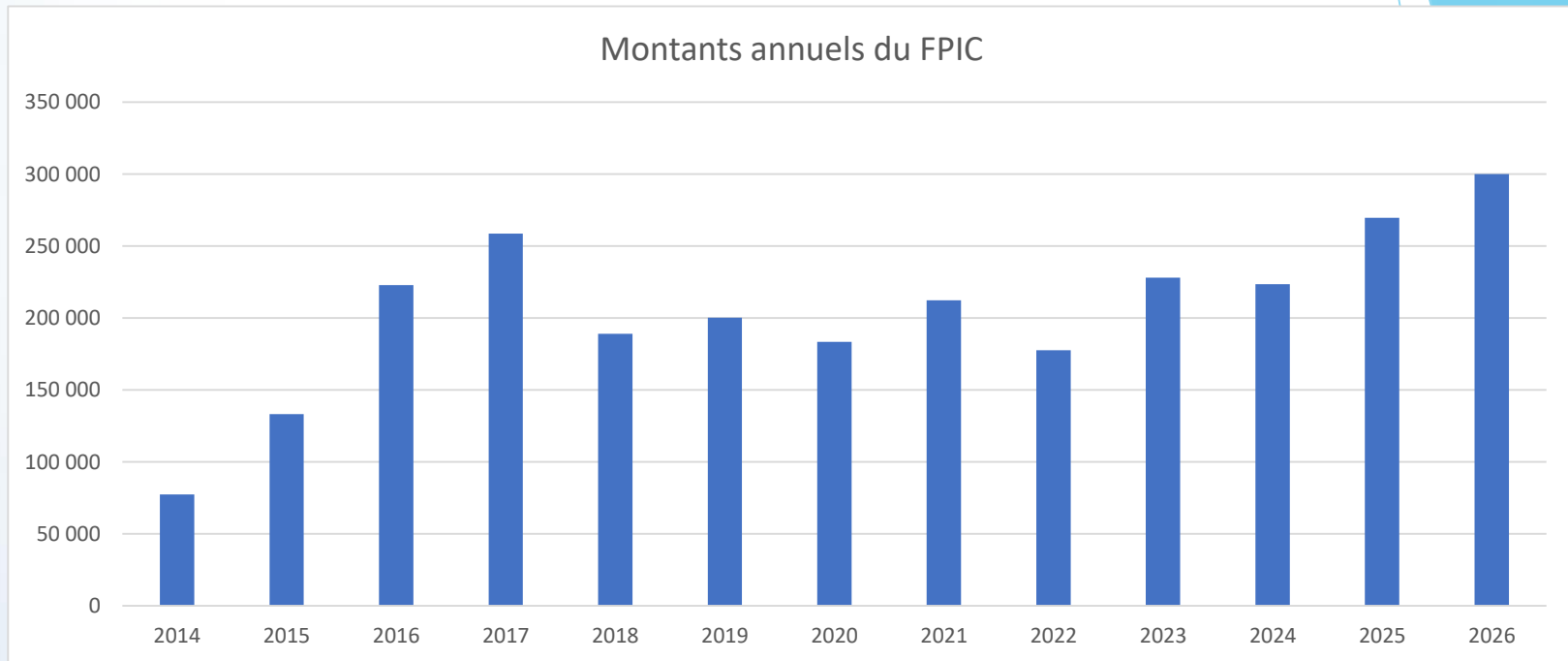
- Les charges de personnel devraient s'élever, quant à elles, à la somme de 11 300 000,00 € en 2026, comprenant les emplois permanents de la collectivité, ainsi que les postes saisonniers principalement affectés chaque été aux différents services concernés par des surcroûts d'activités (surveillance des baignades, Accueil de Loisirs sans Hébergement, Espace Jeunes, Centre Technique Municipal, police municipale, etc...).

La masse salariale constitue la **principale composante** des charges de fonctionnement. Le projet de budget 2026 concernant ce chapitre devrait ainsi marquer une stabilité par rapport aux crédits inscrits au titre de l'exercice 2025. Cette estimation permettant à la collectivité d'une part, d'assurer la prise en charge des dépenses liées à l'effet « **G.V.T** » (Glissement, Vieillesse, Technicité), qui résulte principalement des changements de grades et avancements d'échelons dont vont bénéficier divers agents communaux ; et d'autre part, de financer les mesures prises par le Gouvernement au titre de l'année 2026 notamment la hausse des cotisations sociales.

Enfin, la prévision prends en compte les diverses primes des agents, notamment le CIA, au titre de 2026.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET 2026

- Les atténuations de produits constituant le chapitre 014 du BP 2026, pourraient s'établir à la somme de **500 000,00 €**. La contribution de la Ville au Fonds national de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) figurant à l'article D.7392221 du budget, dont le montant n'est pas déterminé à l'heure actuelle, représente la part la plus importante de ce chapitre avec une estimation de dépense de **300 000,00 €**.



Par principe de précaution en raison de l'absence de Loi de finances 2026, la Commune a également budgété la somme de 200 000 € dans l'éventualité où elle serait éligible au dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO).

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET 2026

- **Les autres charges de gestion** qui sont enregistrées au niveau du chapitre **65**, devraient subir une hausse de l'ordre de **5 %** par rapport au budget **2025**.

Dans ces conditions, le montant à inscrire pourrait ainsi s'élever à la somme de **2 000 000,00 €**.

La subvention à attribuer au **Centre Communal d'Action Sociale** pourrait être fixée à la somme de **950 000,00 €** (soit 50 000 € de plus que le montant prévu au BP 2025) et celle en faveur de la Caisse des Ecoles à 120 000,00 €. La Subvention communale en faveur du CCAS a été augmentée pour revenir à un niveau habituel permettant de couvrir les charges de cet établissement. Pour mémoire, une baisse de la subvention avait été opérée en raison d'excédent comptables conséquent du budget CCAS. Enfin, les concours aux associations devraient être stables en 2026.

- **Les charges financières** de l'exercice, constituées principalement des intérêts des emprunts en cours, vont légèrement diminuer en **2026** et se situer ainsi à **295 000,00 €**. Il est précisé à cet égard que ce montant prend également en compte le différentiel des intérêts courus non échus (ICNE) **2025/2026** qui s'élève à environ **4 713 €** (article D.66112).

- **Les dépenses d'ordre** de la section devraient s'établir à environ **3 685 000,00 €**, ce montant est constitué en grande partie du prélèvement pour la section d'investissement (**2 085 000,00 €**), ainsi que des crédits de dotation aux amortissements des biens renouvelables (chapitre **042**), pour environ **1 600 000,00 €**.

Il est rappelé que ces sommes, qui participent à l'**effort d'autofinancement**, sont reprises pour des montants identiques au niveau des recettes d'investissement de ce même projet de budget **2026**. Toutefois, en cours d'exercice et au gré d'éventuelles décisions budgétaires modificatives à intervenir, ce chapitre pourra être appelé à enregistrer des inscriptions de crédits supérieures aux montants ainsi prévus.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET 2026

✓ Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
		BP 2024	BP 2025	Prévisions BP 2026	Evolution en % (BP/CA)
70	Produit des services et du domaine	1 000 000,00 €	1 100 000,00 €	1 200 000,00 €	9,09 %
73	Impôts et taxes	1 740 000,00 €	2 220 000,00 €	1 800 000,00 €	-18,92 %
731	Fiscalité locale	15 110 000,00 €	15 365 000,00 €	14 700 000,00 €	-4,33 %
74	Dotations et Participations	1 900 000,00 €	2 020 000,00 €	2 100 000,00 €	3,96 %
75	Autres produits de gestion courante	550 000,00 €	765 000,00 €	1 200 000,00 €	56,86 %
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
78	Reprise sur provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
013	Atténuation de charges	92 670,51 €	46 044,72 €	67 085,66 €	45,70 %
Total des recettes réelles de fonctionnement		20 392 670,51 €	21 516 044,72 €	21 067 085,66 €	-2,09 %
042	Opérations d'ordre de section à section	300 000,00 €	300 000,00 €	350 000,00 €	16,67 %
002	Excédent de fonctionnement N-1	2 277 329,49 €	2 213 955,28 €	2 022 914,34 €	-8,63 %
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		2 577 329,49 €	2 513 955,28 €	2 372 914,34 €	-5,61 %
Total des recettes de fonctionnement		22 970 000,00 €	24 030 000,00 €	23 440 000,00 €	-2,46 %

Les recettes réelles vont représenter comme chaque année, la part la plus significative de ces crédits ; elles devraient s'élever ainsi à la somme de **21 067 085,66 €**.

- Au niveau du chapitre **70 « Produits des services et du domaine »**, les recettes attendues sont envisagées à la hausse par rapport à celles budgétées au cours de l'année précédente, le produit global attendu s'établissant à la somme de **1 200 000,00 €** (1 100 000 € au BP 2025)
- Le Chapitre **73 « Impôts et taxes »**, regroupe les produits reversé par la Communauté de Communes MPM, au titre de l'attribution de compensation d'une part, et de la Dotation de Solidarité Communautaire d'autre part . Ce chapitre connaît une baisse en 2026 en raison de la Dotation de Solidarité Communautaire qui passe de 1 694 000 € en 2025 à 900 000 €, soit une baisse de l'ordre de 794 000 €. Ce chapitre retrace également le produit de la part communale de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité, estimée à 360 000 € au titre de 2026.

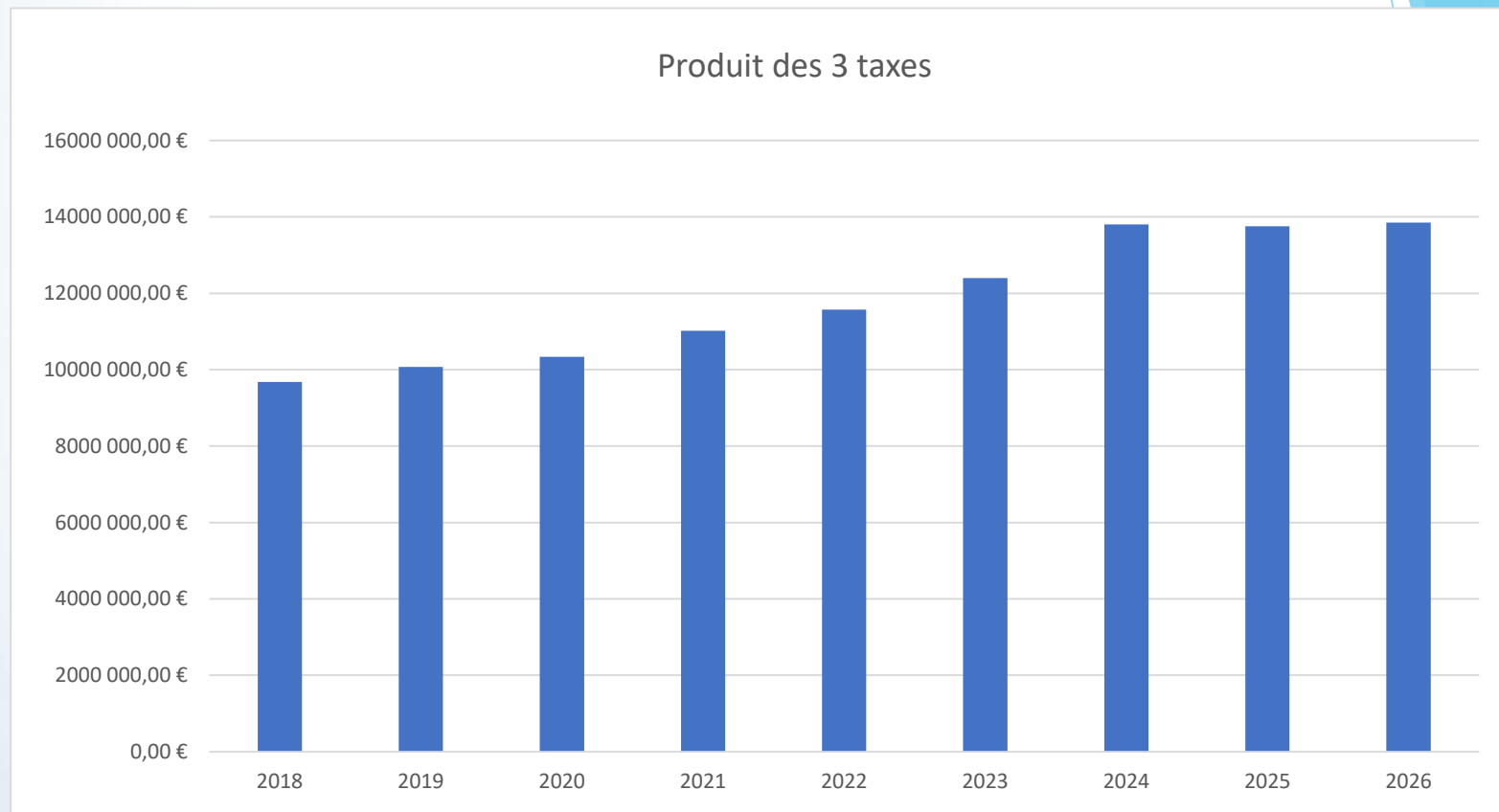
Au niveau de la fiscalité locale (chapitre 731) :

S'agissant des autres produits de la fiscalité directe locale – taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) – la Municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les taux communaux applicables. Il est rappelé à cet égard que la réforme fiscale de 2021 a prévu le transfert aux communes du taux départemental de TFPB, fixé à 15,49 %, afin de compenser les pertes de produit liées à la suppression de la taxe d'habitation.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET 2026

11

L'évolution des produits de fiscalité perçus par la collectivité depuis l'année 2018, est détaillée ci-dessous :



- En ce qui concerne plus spécifiquement la Commune, la **notification des bases 2026** devrait intervenir dans le courant du mois de **mars 2026** comme chaque année. Afin d'établir le projet de budget, le produit de la fiscalité locale a donc été estimé par rapport au réalisé 2025 + 0,8 %, qui devrait correspondre à la révision des bases locatives décidée par l'Etat (selon les dernières informations diffusées par le gouvernement).

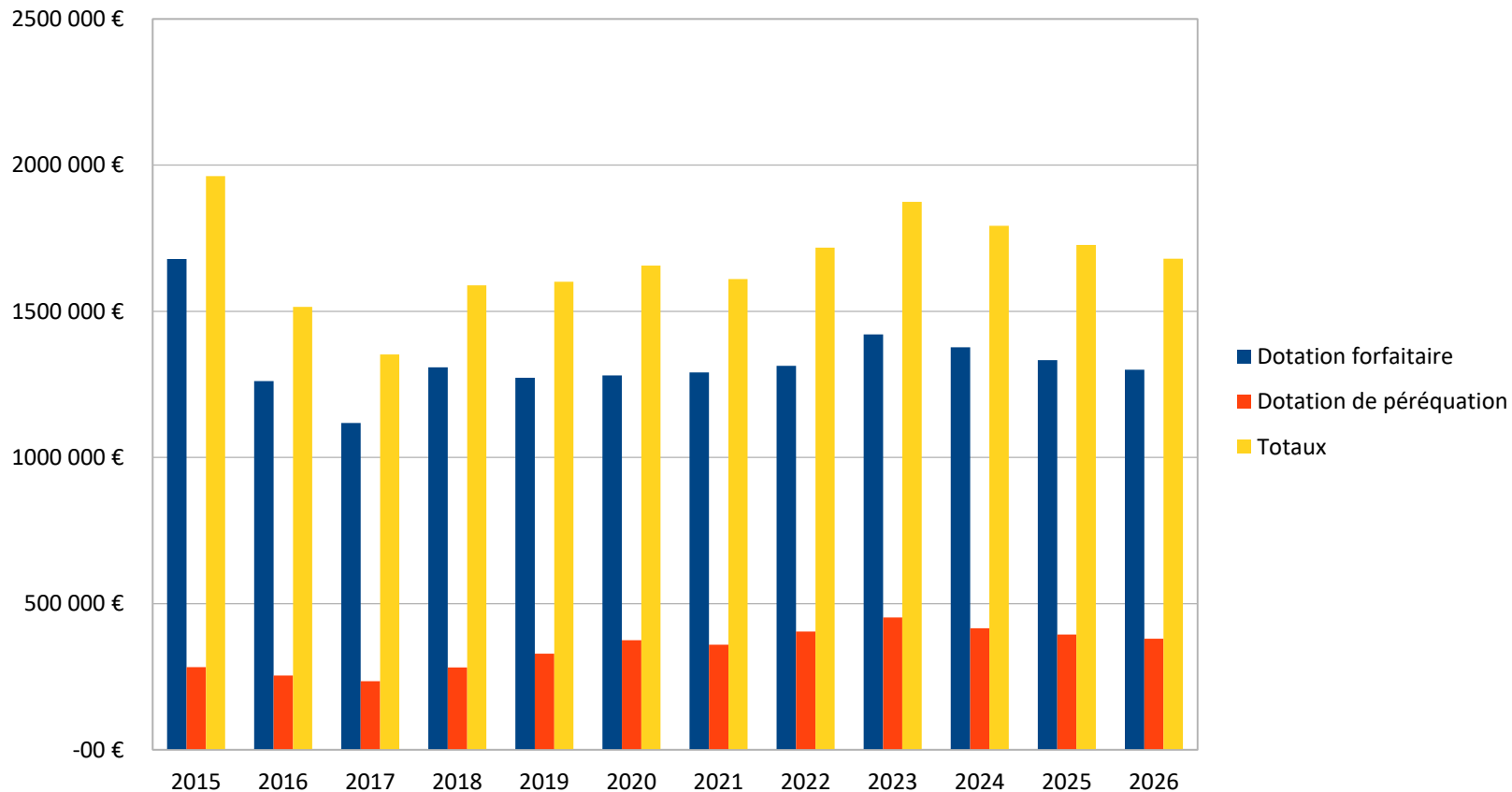
Les taxes additionnelles au droits de mutation sont valorisés à 800 000 € comme chaque année.

Les recettes totales figurant au niveau du chapitre **731 « Fiscalité locale »** du **BP 2026** pourraient s'élever à environ **14 700 000,00 €**.

- S'agissant du chapitre **74 « Dotations et participations »**, il est précisé que la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** versée par l'État pourrait s'élever à :
 - ✓ **1 300 000,00 €** pour la **dotation forfaitaire**, qui constitue la composante essentielle de ce poste ;
 - ✓ **380 000,00 €** pour la **dotation nationale de péréquation**.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET 2026

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des dotations de l'Etat depuis l'exercice 2015. Il est à noter que la Commune n'a pas encore reçu la notification relative au montant qui lui sera octroyé cette année, les montants de l'exercice 2026 ont été estimés prudemment, en raison de la baisse envisagée dans le projet de Loi de Finances 2026.



- **Les autres produits de gestion courante**, qui constituent le chapitre **75** du budget, sont principalement constitués des loyers versés à la Ville par les différents locataires et/ou occupants de propriétés communales, ainsi que des redevances réglées par les délégataires des **DSP** (plages). Ils pourraient s'établir à la somme de 1 200 000,00 €. Il convient de noter une hausse conséquente de ce chapitre en raison du nombre important de renouvellement de contrat pour les locaux situés sur le carré du port.
 - **Le poste « Atténuation de charges »** (Chapitre **013**) enregistre les remboursements dont bénéficie la Ville de la part de la compagnie qui assure les risques statutaires du personnel communal, ainsi que les reversements effectués par la **CPAM** pour les agents non titulaires ; la somme attendue en **2026** pourrait s'élever à environ 67 000,00 €.
 - **Les recettes d'ordre** de cette même section, quant à elles, devraient se situer à la somme de 350 000,00 € ; ce montant correspond principalement aux travaux en régie réalisés par les services municipaux tout au long de l'exercice.
Il convient également de prendre en compte, au niveau des recettes de la section de fonctionnement, **le résultat 2025 affecté** au chapitre **002** « Résultat reporté », pour un montant de 2 022 914,34€ ;
- Il est à noter que le résultat de clôture en fonctionnement de l'exercice 2025 s'élève à 5 522 914,34 €, sur lesquels seront ponctionnés 3 500 000,00 € qui seront affectés directement à la section d'investissement. C'est pourquoi le solde qui est reporté au chapitre 002 de la section de fonctionnement s'élève à 2 022 914,43€ .

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses de cette section se répartissent en trois catégories principales : les dépenses d'équipement, les dépenses financières et les dépenses d'ordre ; ces dernières se décomposant entre les opérations d'ordre entre sections, et les opérations patrimoniales.

● Les dépenses d'équipement :

Les crédits affectés à ce poste pourraient s'élever à la somme d'environ 12 380 000,00 € ; parmi les projets d'investissement, on peut citer les suivants :

- Poursuite de la réhabilitation complète du Front de mer (Boulevard du Front de mer et arrière plage Miramar);
- Reprise de l'ensemble des façades et de l'éclairage sur le carré du Port;
- Acquisition d'un terrain en vue de la création d'un Parc Nature, situé en entrée de ville;
- La climatisation de l'école Jean Jaurès;
- La Rénovation énergétique de l'école Antoine Bussone (incluant la climatisation);
- La Réhabilitation des voies primaires de Valcros - phase 1;
- La réhabilitation des allées du cimetière;
- Reprise des enrobés Rue des Sirènes;
- Poursuite de la création du parking paysagé, situé en face de l'Hôtel de ville ;
- Lancement du Concours d'architecte portant sur la construction d'un Centre Culturel en lieu et place de l'Ancien Collège;

- Installation de nouveaux modules sanitaires à l'Argentière
- Lancement des études préliminaires en vue de la future Réhabilitation de l'école Jean Jaurès
- Divers travaux de réfection de voirie
- Travaux sur les réseaux pluvial et d'éclairage public
- Travaux sur les bâtiments communaux
- Acquisition de divers matériels destinés aux services municipaux

● Les dépenses financières :

Ces dépenses sont constituées, au chapitre 16, par le remboursement du capital de la dette pour un montant de 1 100 000,00 €, étant ici indiqué que cette somme ne prend en compte que le remboursement des emprunts existants.

● Les dépenses d'ordre et patrimoniales :

L'inscription d'une somme de 350 000,00 € environ sera prévue au niveau du chapitre 040 du budget, qui correspond principalement aux travaux en régie réalisés par les services techniques de la Ville, ainsi que les crédits nécessaires à l'amortissement des subventions d'équipement versées,

De plus, une enveloppe d'environ 500 000,00 € devrait figurer dans le chapitre 041 « Opérations patrimoniales » du BP 2026. Il s'agit d'une part, du transfert des frais d'insertion et frais d'études de diverses opérations.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT:

Le financement des dépenses d'investissement sera principalement assuré par les recettes d'équipement, les recettes financières et enfin, les recettes d'ordre.

● Les recettes d'équipement :

-Les subventions d'investissement attribuées s'élèvent à la somme de 3 039 716,42 € et représentent les restes à réaliser. Les différents financements, qui portent sur les projets d'investissement en cours ou à venir, ont été octroyés par différents partenaires tels que l'Etat, la Région Sud, le Conseil Départemental du Var ou encore la Communauté de Communes « Méditerranée Porte des Maures », par le biais de fonds de concours.

Il est indiqué par ailleurs, qu'en application du principe de prudence, ne figurent pas dans les inscriptions de crédits du BP 2026 les dossiers actuellement en cours d'instruction pour lesquels aucune décision d'attribution n'est intervenue.

Il n'est pas prévu de recours à l'emprunt au titre de l'exercice 2026.

● Les recettes financières :

Celles-ci sont essentiellement constituées par le chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » du BP 2026, pour un montant prévisionnel qui devrait s'élever à la somme de 4 600 000,00 €, soit 700 000 € de plus par rapport au BP 2025.

Ces recettes comprennent d'une part le Fonds de Compensation de la TVA, régime auquel est éligible la Commune, ainsi que le produit correspondant à la Taxe d'Aménagement, avec des montants estimés respectivement pour 2026 à 1 000 000,00 € et 100 000,00 €, et d'autre part au titre de l'affectation du résultat 2025, une somme de 3 500 000,00 € affectée à l'article R.1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés ».

● Les recettes d'ordre patrimoniales :

L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, qui comprend notamment le virement de la section de fonctionnement (Chapitre 021) pour 2 085 000,00 €, ainsi que les dotations aux amortissements figurant au chapitre 040 du budget pour environ 1 600 000,00 €. Enfin, une somme de 500 000,00 € sera prévue au chapitre 041 « opérations patrimoniales ».

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2026-2028

19

Intitulé de l'opération	2026	2027	2028
A - Opérations spécifiques annuelles et/ou pluriannuelles :	6 923 000,00	4 070 000,00	8 950 000,00
Restes à Réaliser 2025 - hors travaux	359 934,00		
Réhabilitation complète du Front de mer	3 335 000,00		
Fin des travaux de réhabilitation de la Rue Berlioz	155 000,00		
Fin des travaux de réhabilitation du cinéma de la baie des Isles	220 000,00		
Poursuite de la création du parking paysagé, situé en face de l'Hôtel de ville	308 066,00		
La climatisation de l'école Jean Jaurès	100 000,00		
La rénovation énergétique de l'école Antoine Bussone	380 000,00		
Acquisition d'un terrain en vue de la création d'un Parc Nature en entrée de ville	530 000,00	500 000,00	500 000,00
Remplacement des modules sanitaires à l'Argentièrre	235 000,00		
La Réhabilitation des voies primaires de Valcros	310 000,00	300 000,00	300 000,00
La réhabilitation des allées du cimetière	400 000,00		
Reprise des enrobés Rue des Sirènes	130 000,00		
Construction d'un Centre Culturel : études et travaux	120 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
Reprise de l'ensemble de l'éclairage et ravalement des façades du carré du port	180 000,00		
Mise en place d'un contrat de performance énergétique	80 000,00	150 000,00	150 000,00
Réhabilitation complète de l'école Jean Jaurès - Etudes	80 000,00	120 000,00	5 000 000,00

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2026-2028

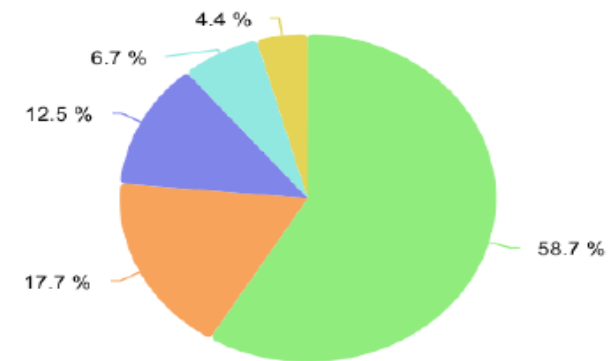
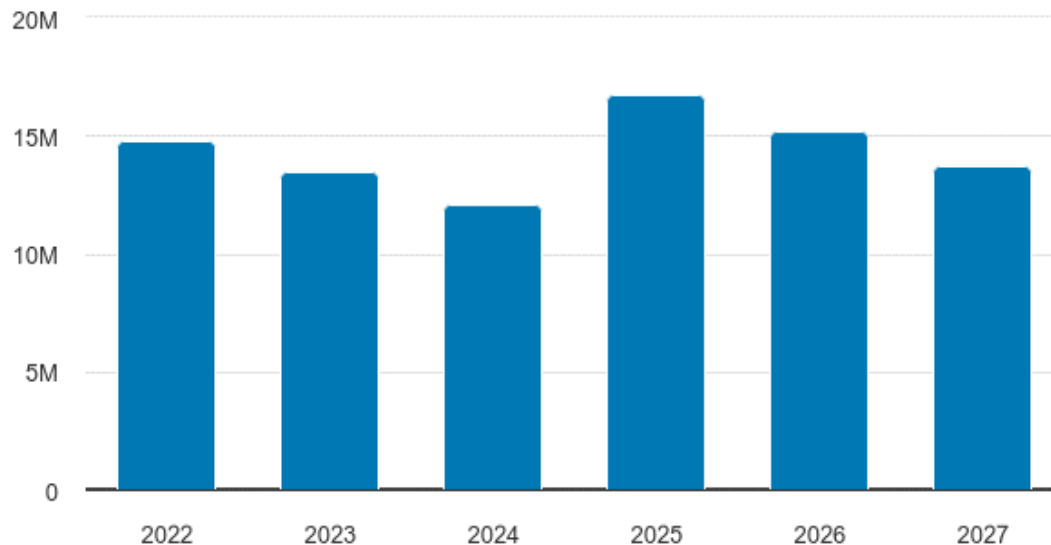
20

<u>B- Opérations annuelles récurrentes :</u>	5 107 000,00	3 900 000,00	3 700 000,00
- Frais d'études (opérations nouvelles, PLU, etc.)	750 000,00	500 000,00	300 000,00
Acquisition matériel et outillages pour le fonctionnement des services	2 007 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
- Travaux sur les bâtiments communaux	700 000,00	600 000,00	600 000,00
- Travaux sur les réseaux pluvial et éclairage public	650 000,00	500 000,00	500 000,00
- Travaux de voirie et réseaux divers	1 000 000,00	800 000,00	800 000,00
<u>C - Dépenses financières :</u>	1 100 000,00	1 025 750,00	891 232,00
• Rembst capital s/base dette au 01/01/n + « Provision » nouvelle dette	1 100 000,00	1 025 750,00	891 232,00
<u>D - Opérations d'ordre et patrimoniales :</u>	850 000,00	700 000,00	700 000,00
- Travaux en régie + autres opérations d'ordre	350 000,00	400 000,00	400 000,00
- Opérations patrimoniales	500 000,00	300 000,00	300 000,00
<u>E - Autres :</u>	350 000,00	0,00	0,00
TOTAL :	14 330 000,00	9 695 750,00	14 241 232,00

La STRUCTURE DE LA DETTE

EVOLUTION DE LA DETTE CONSOLIDEE (TOUS BUDGETS)

Dette par prêteur :



Prêteur	
■	LA BANQUE POSTALE
■	CAISSE D'EPARGNE
■	DEXIA CRÉDIT LOCAL
■	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
■	CDC

La STRUCTURE DE LA DETTE

22

STRUCTURE DE LA DETTE CONSOLIDÉE (TOUS BUDGETS)

La commune a 24 emprunts en cours de remboursement répartis comme suit :

BUDGET	CRD au 01/01/2026
VILLE	12 266 654,00 €
ASSAINISSEMENT	1 986 807,71 €
REGIE DU PORT	911 323,47 €
Total	15 164 785,18 €

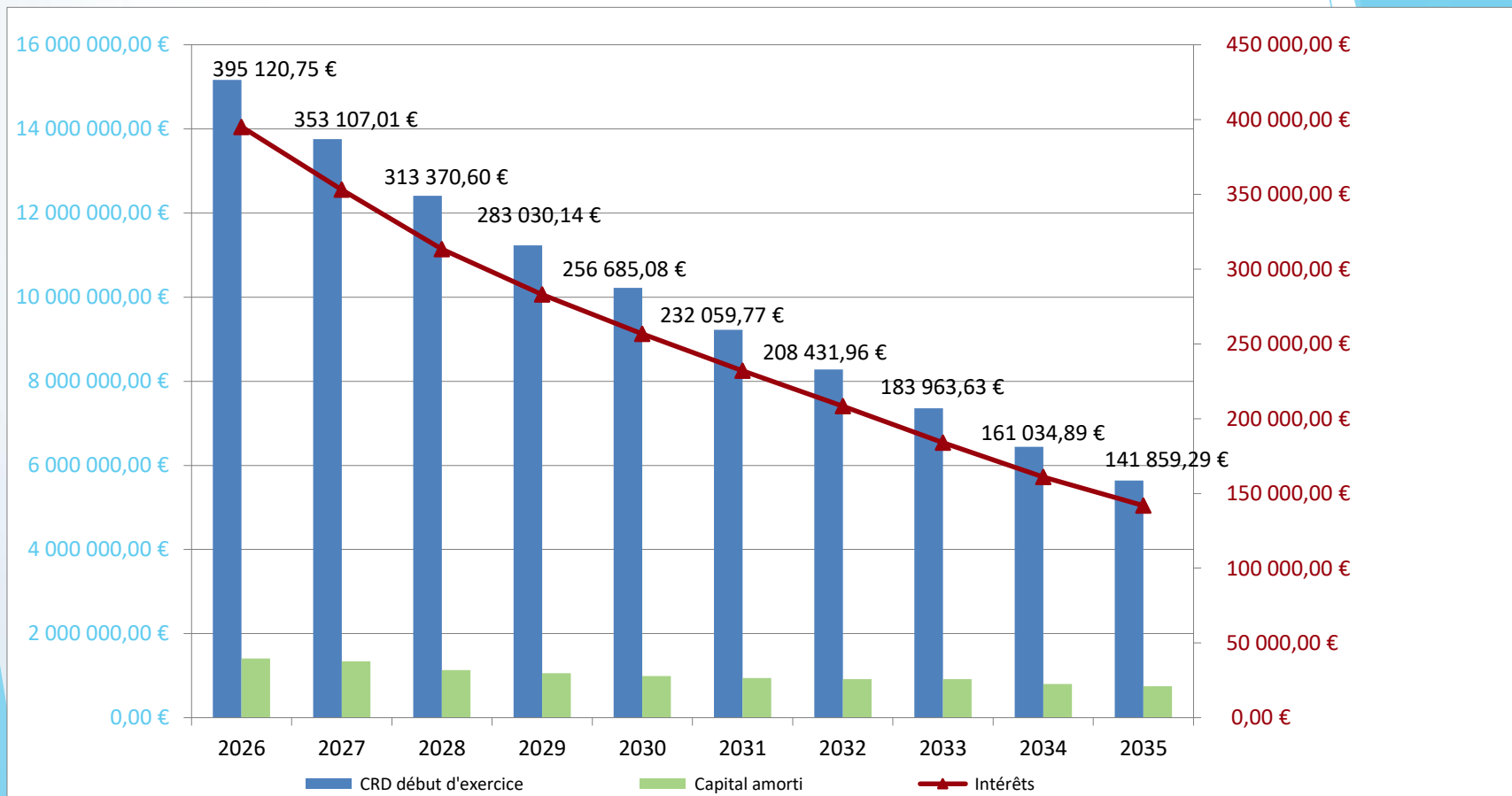
☒ Types de taux :

	Fixes	Variables	Structurés	Total
Encours	13 597 904,20	93 750,00	1 473 130,98	15 164 785,18
%	89,67%	0,62%	9,71%	100%
Durée de vie moyenne	8 ans	1 an, 9 mois	5 ans, 8 mois	7 ans, 9 mois
Duration	7 ans, 4 mois	1 an, 8 mois	4 ans, 10 mois	7 ans, 1 mois
Nombre d'emprunts	20	1	3	24
Taux actuariel	2,51%	4,77%	4,25%	2,69%
Taux actuariel après couverture	2,51%	4,77%	4,25%	2,69%



La STRUCTURE DE LA DETTE

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE CONSOLIDÉE [2026 - 2035] tous budgets



La STRUCTURE DE LA DETTE

Au 1^{er} janvier **2026**, la structure de la dette du budget principal présente toujours une part significative en taux fixe : **97,45 %**, contre **1,78 %** en taux structuré et **0,76 %** en taux variable.

Dans le cadre de la charte « Gissler » qui a défini en **2009**, une classification des risques des produits proposés aux collectivités, l'encours de la dette de la Commune est réparti comme suit :

- ▶ **98,22 %** de l'encours, soit une somme de **12 048 133,18 €**, se trouve classé avec la côte **1A**.
- ▶ **1,78 %** de l'encours (**218 520,82 €**) est affecté en **1B**.

Il est rappelé que ce référentiel distingue le risque selon deux dimensions, par ordre croissant, avec d'un côté le risque d'indices sous-jacents (de 1 à 5), de l'autre côté le risque de structure (de A à E).

La STRUCTURE DE LA DETTE

● LA DETTE GARANTIE (Budget principal)

La Loi de décentralisation du 2 mars 1982 a autorisé les collectivités à accorder leur garantie d'emprunt dans le cadre d'opérations très diverses et au profit d'entités de droit public ou privé : associations, entreprises, collectivités (SDIS, Syndicats), organismes de logements sociaux... La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à payer à sa place les annuités du prêt garanti. La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités.

Le régime juridique des garanties d'emprunts est fixé par les articles L 2252-1 à L 2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. De plus, la loi du 5 janvier 1988 dite «**Loi Galland**» a introduit des ratios d'encadrement des garanties d'emprunts octroyées par les collectivités territoriales aux personnes de droit privé. Ces ratios, conformément à l'article L 2252.2 du CGCT, ne s'appliquent pas pour les opérations de constructions, d'acquisition ou d'amélioration de logements réalisés par les organismes d'habitations à loyer modéré ou les sociétés d'économie mixte.

► Synthèse de la dette garantie au 1^{er} janvier 2026 :

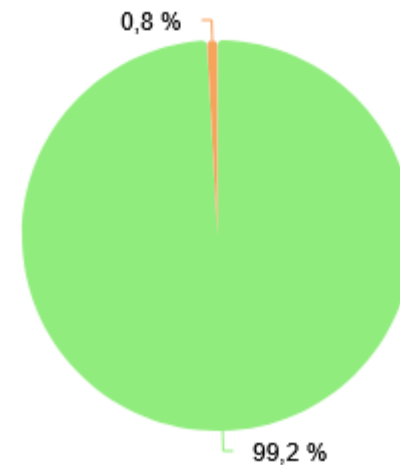
Les opérations consacrées au **logement social** représentent ainsi **100,00%** de l'encours. La garantie d'emprunt octroyée par la Ville fait ainsi partie de l'offre de soutien aux organismes de logements sociaux, qui permet de favoriser la construction et la réhabilitation des logements de ce type sur le territoire de la Commune. (Le montant de l'annuité 2026 garantie par la Ville s'élève à **576 716,96 €**.)

La STRUCTURE DE LA DETTE

LA DETTE GARANTIE (Budget principal)

- La répartition prévisionnelle de l'encours de dette par prêteur au 1^{er} janvier 2026, s'établit de la manière suivante :

Prêteur	Montant
CAISSE DEPOTS ET CONSIGNAT.	11 854 768,06
CAISSE REG. DE CREDIT AGRICOLE	101 017,21
TOTAL	11 955 785,27



Les DONNEES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

Les agents de la Ville et de la Régie du Port (celle-ci ne disposant pas de la personnalité morale) ont un employeur unique : la Commune ; de ce fait, les éléments statistiques indiqués regroupent les effectifs des deux structures.

▪ LES ÉLÉMENTS CONCERNANT LES EFFECTIFS

● Evolution des effectifs permanents 2024/2025

	COMMUNE		RÉGIE DU PORT	
	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025
Titulaires / Stagiaires	208	204	12	11
Contractuels	28	30	7	8
Contrats Aidés	0	0	0	0
Totaux	236	234	19	19

Les DONNEES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

28

● Structure des effectifs par services :

Services	31/12/2024			31/12/2025		
	Titulaires	Contractuels	Totaux	Titulaires	Contractuels	Totaux
Accueil État civil - Archives	3	1	4	3	1	4
Affaires Scolaires	50	8	58	46	9	55
Animation	21	6	27	21	5	26
Cabinet du Maire	0	1	1	0	1	1
Culture	6	2	8	8	2	10
Direction Générale des Services	5	0	5	5	0	5
Direction Ressources Humaines	6	1	7	6	1	7
Finances	4	2	6	4	1	5
Informatique	4	0	4	4	0	4
Jeunesse	7	1	8	7	0	7
Marchés publics	1	0	1	1	0	1
Police Municipale	16	1	17	16	1	17
Sports et Loisirs	14	0	14	13	0	13
Urbanisme - Foncier	10	0	10	10	0	10
Services Techniques	62	5	67	60	9	69
TOTAUX	208	28	237	204	30	234



Les DONNEES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

29

	31/12/2024			31/12/2025		
Budget	Titulaires	Contractuels	Totaux	Titulaires	Contractuels	Totaux
Régie du Port	12	7	19	11	8	19

● Structure des effectifs par catégories (stagiaires et titulaires) :

	COMMUNE			RÉGIE DU PORT		
	31/12/2024	31/12/2025	En % de l'effectif au 31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	En % de l'effectif au 31/12/2025
Catégorie A	7	8	3,92 %	1	1	9,09 %
Catégorie B	24	27	13,24 %	1	1	9,09 %
Catégorie C	177	169	82,84 %	10	9	81,82 %
Totaux	208	204		12	11	

Les DONNEES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

30

● Structure des effectifs par filières et cadres d'emplois (stagiaires et titulaires) :

FILIÈRES/CADRES D'EMPLOIS	COMMUNE		RÉGIE DU PORT	
	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	34	36	4	2
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	23	24	4	2
RÉDACTEURS	7	8	/	/
ATTACHÉS	4	4	/	/
DIRECTEURS	/	/	/	/
EMPLOIS FONCTIONNELS	1 pour mémoire déjà comptabilisé cadres d'emplois des attachés	1 pour mémoire déjà comptabilisé cadres d'emplois des attachés	/	/
FILIÈRE TECHNIQUE	117	111	8	9
ADJOINTS TECHNIQUES	74	65	6	6
AGENTS DE MAÎTRISE	32	32	/	1
TECHNICIENS	7	10	1	1
INGÉNIEURS	4	4	1	1
INGÉNIEURS EN CHEF	/	/	/	/

Les DONNEES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

31

FILIÈRE POLICE MUNICIPALE	13	13	/	/
AGENTS DE POLICE MUNICIPALE	12	12	/	/
CHEF DE SERVICE POLICE MUNICIPALE	1	1	/	/
FILIÈRE ANIMATION	34	34	/	/
ADJOINTS D'ANIMATION	31	31	/	/
ANIMATEURS	3	3	/	/
FILIÈRE SOCIALE	3	3	/	/
ATSEM	3	3	/	/
FILIÈRE SPORTIVE	7	7	/	/
OPÉRATEUR DES APS	2	2	/	/
ÉDUCATEURS DES APS	5	5	/	/
CONSEILLERS DES APS	/	/	/	/
FILIÈRE CULTURELLE	0	0	/	/
ADJOINTS DU PATRIMOINE	0	0	/	/
TOTAUX GÉNÉRAUX	208	204	12	11

Les DONNEES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

32

- **Les départs à la retraite :** 2024 : **04** - 2025 : **04**
- **Moyenne d'âge au 31/12/2025 : 48 ans sur la Ville et 49 ans sur le Port**
- **Répartition Hommes / Femmes au 31/12/2025 :**

Ville : 204 agents stagiaires et titulaires : 98 femmes – 106 hommes ;
30 contractuels : 13 femmes – 17 hommes

Régie du Port : 11 agents stagiaires et titulaires : 03 femmes - 08 hommes ;
08 contractuels : 05 femme - 03 hommes

Les DONNEES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

■ LES DONNÉES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION ET AU TEMPS DE TRAVAIL :

● Evolution des composantes de la masse salariale (agents titulaires et stagiaires)

Établissement		Trait. de base	NBI	Autres indemnités	SFT/IR	IHTS
Commune	2024	4 948 473,00 €	31 947,00 €	1 301 436,00 €	195 997,00 €	93 881,00 €
	2025	4 860 351,99	32 037,04	1 358 185,66	191 270,81	91 250,97
	Evolution en %	- 1,78 %	+ 0,28 %	+ 4,36 %	- 2,41 %	- 2,80 %
Régie du Port	2024	288 293,88 €	3 982,00 €	103 181,00 €	9 807,00 €	4 481,00 €
	2025	277 569,30	3 523,10	99 652,06	9 385,19	3 227,32
	Evolution en %	-3,72 %	- 11,52 %	- 3,42 %	- 4,30 %	- 27,98 %

Les DONNEES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

34

● Evolution des composantes de la masse salariale (agents contractuels et de droit privé)

Établissement		Contractuels	Saisonniers	Autres indemnités	SFT/IR	IHTS	PEC - Vacataires-Stagiaires des écoles
Commune	2024	529 625,00 €	333 708,00 €	119 888,00 €	28 082,00 €	9 820,00 €	295,00 €
	2025	644 963,14 €	275 463,79 €	142 470,75 €	30 327,75 €	20 821,25 €	5 913,26 €
	Evolution en %	+ 21,78 %	- 17,45 %	+ 18,84 %	+ 8 %	+ 112,03 %	+ 1904,49 %
Régie du Port	2024	101 643,00 €	85 371,00 €	34 356,00 €	6 566,00 €	2 580,00 €	/
	2025	171 519,96 €	58 764,96 €	41 887,39 €	1 389,87 €	2 744,82 €	/
	Evolution en %	+ 68,75 %	- 31,17 %	+ 21,92 %	- 78,83 %	+ 6,39 %	/

● Le régime indemnitaire :

Le régime indemnitaire existant a été transposé le 1^{er} décembre 2017, à euro constant, dans le nouveau régime indemnitaire, le **RIFSEEP** (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Le RIFSEEP s'applique aujourd'hui à l'ensemble des cadres d'emplois, sauf pour la filière police municipale.

Les DONNEES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

35

Les modalités de maintien ou de suppression de l'IFSE ont été reconsidérées par l'assemblée délibérante le 24 avril 2025. Aussi à compter du 1^{er} mai 2025 :

En ce qui concerne le cas des agents momentanément indisponibles et placés en congé de maladie ordinaire, l'IFSE est maintenue dans les mêmes proportions que le traitement : 90 % pour les 3 premiers mois et 50 % pour les 9 mois suivants.

En cas d'absence continue ou discontinue sur l'année civile pour maladie professionnelle, accident de service/de trajet, l'IFSE est maintenue intégralement durant 2 mois puis maintenue à 50 % durant 1 mois avant d'être suspendue.

En cas d'absence continue ou discontinue sur l'année civile : l'IFSE est maintenue intégralement durant 2 mois puis maintenue à 50 % durant 1 mois avant d'être suspendue.

Elle sera réactivée lors de la reprise des fonctions de l'agent sur l'année civile. Toutefois en cas de rechute ou de nouvelle reconnaissance d'une maladie professionnelle sur cette même année civile donnant lieu à un arrêt de travail et si l'agent a déjà bénéficié du maintien intégral de l'IFSE durant 2 mois et de son maintien à 50% durant 1 mois, il aura épuisé ses droits à maintien de l'IFSE pour le reste de l'année civile en cours.

Si la (les) maladie(s) professionnelle(s) reconnue(s) au cours de l'année N et ayant donné lieu à un arrêt de travail ne permet(tent) pas la reprise des fonctions de l'agent au 1^{er} janvier de l'année N+1, l'IFSE demeurera suspendue sans reconstitution des droits à maintien jusqu'à la reprise effective des fonctions de l'agent.

Durant le temps partiel thérapeutique, l'IFSE est calculée au prorata de la durée effective du service.



Les DONNEES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

36

● Les heures supplémentaires :

La récupération des heures supplémentaires s'effectue sur accord préalable du chef de service dans le respect des nécessités de service et avant le 31 décembre de l'année N.

L'agent, ayant accumulé des heures supplémentaires, a l'obligation de solder celles au-delà de 100 heures, dans un délai de 3 mois à compter de la date de leur réalisation. En tout état de cause, le nombre d'heures supplémentaires est limité par le nombre d'heures supplémentaires maximal mensuel (25 h) et maximal annuel (150 h) autorisé par la réglementation et limitées dans le temps.

● Les prestations sociales :

Par l'intermédiaire du **COS** Méditerranée auquel la Ville adhère depuis le 1^{er} janvier **2009**, les agents bénéficient des prestations suivantes : bons cadeaux d'une valeur de **73,00 €** au moment des fêtes de Noël, réductions sur de nombreuses activités de loisirs (spectacles, voyages, locations...), prêts à la consommation, à la construction, à l'amélioration de l'habitat, accès aux conseils d'une assistante sociale. En 2025, les agents ont exceptionnellement bénéficié d'un bon cadeau d'une valeur de **193 €**.

* pour le budget de la Commune :

- **2024 : 234** adhérents : **cotisations 26 787 €**
- **2025 : 236** adhérents : **cotisations 26 896 €**

* Pour la Régie du Port :

- **2024 : 16** adhérents : **cotisations 1 730 €**
- **2025 : 17** adhérents : **cotisations 1 834 €**

Les DONNEES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

37

- ✓ Le Noël des enfants du personnel : 77 enfants de **0** à **12** ans ont reçu en **2025** un bon d'achat d'une valeur de 40 €uros.
- ✓ Des médailles d'honneur sont remises aux agents comptabilisant une certaine ancienneté de services publics :

En 2024 :

10 médailles d'argent
1 médaille de vermeil
2 médailles or

En 2025 :

9 médailles d'argent
3 médailles or

L'échelon argent récompense 20 ans de services publics

L'échelon vermeil récompense 30 ans de services publics

L'échelon or récompense 35 ans de services publics

● **Le Compte Épargne Temps :**

Mis en place en **2004**, ce dispositif continue à rencontrer un grand intérêt de la part des agents ; ainsi, au 31 décembre 2025, **182** CET étaient ouverts (173 pour la commune et 9 pour le port). L'épargne globale représente ainsi **3 506** jours (3 254 jours pour la commune et 252 jours pour le port).

Les DONNEES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

38

Toutefois, il est à noter que par délibération en date du 30 novembre 2020, la collectivité a modifié les modalités de mise en œuvre du Compte Épargne Temps, en supprimant la monétisation des jours épargnés et en limitant le report du nombre de jours à 10 à compter du 1^{er} janvier 2021.

● La durée du temps de travail :

La durée annuelle légale du temps de travail est fixée à 1607 heures. Depuis le 1^{er} janvier 2022 et avec le passage aux 1607 heures, la durée du temps de travail a été portée à 36 heures hebdomadaires (nombre annuel d'heures = 1652,55*) pour l'ensemble des services administratifs et des autres services quelle que soit la filière des agents et donne lieu, chaque année, à l'octroi de 6 jours de RTT, exceptés pour les agents exerçant des missions techniques affectés auprès des services suivants : Centre Technique Municipal, Sports-Loisirs et Capitainerie pour lesquels la durée du temps de travail est de 37 heures hebdomadaires (nombre annuel d'heures = 1698,49*), et donne lieu chaque année à l'octroi de 12 jours de RTT.

Pour les agents cumulant responsabilité d'une Direction ou de services multiples, soumis à des contraintes horaires importantes et répétées, relevant d'un cadre d'emplois égal ou supérieur à la catégorie B, ils peuvent proposer un planning hebdomadaire à 39 heures (nombre annuel d'heures 1790,39*) qui est soumis à l'accord de l'autorité territoriale et donne lieu chaque année à l'octroi de 23 jours de RTT.

L'AUTOFINANCEMENT

Pour rappel, il est indiqué que plusieurs termes sont utilisés afin de définir cette notion d'autofinancement (**CAF** : capacité d'autofinancement, épargne de gestion, épargne brute, épargne nette, etc.).

Il convient de rappeler que l'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles – dépenses réelles, y compris les intérêts de la dette) déduction faite des produits de cessions, et qu'elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer à la fois le remboursement en capital de la dette [équilibre réel] et son équipement au travers de l'épargne nette.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'autofinancement depuis **2023**, ainsi que les projections provisoires se rapportant au **BP 2026** :

	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Provisoire	BP 2026 Provisoire
Recettes réelles de fonctionnement	21 053 799,83 €	21 568 735,31	23 015 110,49 €	23 090 000,00 €
Dépenses réelles de fonctionnement	18 098 032,70 €	18 171 645,47	18 538 950,48 €	19 755 000,00 €
Épargne brute	2 955 767,13 €	3 397 089,84	4 476 160,01 €	3 335 000,00 €
Remboursement du capital de la dette	1 145 321,20 €	1 176 734,55 €	1 278 049,78	1 100 000,00 €
Épargne nette	1 810 445,93 €	2 220 355,29 €	3 198 110,23 €	2 235 000,00 €

L'épargne nette 2025 sera appelé à varier sensiblement à la hausse, en cours d'année, au fur et à mesure des notifications définitives de recettes et des encaissements.

LES BUDGETS ANNEXES

Il s'agit des **services publics industriels et commerciaux(SPIC)** se rapportant aux budgets annexes suivants:

- 1-La régie du Port;
- 2-Le service de l'assainissement;
- 3-Le service de l'eau potable;
- 4-Le service des pompes funèbres.
- 5-Le service « Activités Nautiques ».

Il est à noter que le budget « activités nautiques » a été créé au 01/01/2025.

Ces budgets, tenus en **Hors Taxes**, sont essentiellement financés par des redevances ou produits provenant des usagers de ces services, conformément aux règles applicables en la matière. En aucun cas, le budget général de la Ville ne participe à l'équilibre de chacun de ces budgets.

Il convient tout d'abord de rappeler que le projet de budget primitif **2026** intégrera les résultats de l'exercice **2025**, sur la base d'une délibération d'affectation qui devra être adoptée préalablement au vote du budget.

Cette technique également utilisée pour le budget de la Ville, est autorisée par les dispositions de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE BUDGET DE LA REGIE DU PORT

La reprise anticipée des résultats va se traduire par l'inscription dans le budget 2026 des données suivantes, établies à la date de clôture de l'exercice 2025 :

Résultat reporté global au 31 décembre 2025 :	1 293 565,32 €
--	-----------------------

Ce résultat global se décompose de la façon suivante (par sections) :

Résultat reporté en exploitation :	144 601,24 €
---	---------------------

Affectation en réserves – Investissement :	200 000,00 €
--	--------------

Solde d'exécution reporté en investissement :	948 964,08 €
--	---------------------

Les Restes à réaliser constatés au 31 décembre 2025, s'élèvent en dépenses, à la somme de : **207 456,12 €**

Il n'est pas constaté de restes à réaliser en recettes au 31 décembre 2025.

Le solde des restes à réaliser est donc de – 207 456,12€. Il est à noter que ce solde est couvert par l'excédent d'investissement reporté (948 964,08 €), et qu'il ne génère donc pas de besoin de financement.

LE BUDGET DE LA REGIE DU PORT

LES DÉPENSES D'EXPLOITATION :

Les dépenses réelles de gestion du service, qui constituent l'essentiel des charges de cette section, sont estimées à la somme de **2 612 700,00 €** correspondant à une variation à la hausse d'environ **0,86 %**, par rapport à celles prévues au titre de l'année **2025** qui s'élevaient à **2 590 500,00 €** ;

Les principaux postes composant les dépenses de cette section sont les suivants :

► Le chapitre globalisé **011 « charges à caractère général »** ; ce poste pourrait être affecté d'un crédit de **1 350 000,00€**, identique par rapport à **2025**.

La stabilité de ce chapitre trouve son origine en grande partie, dans la gestion rigoureuse des fluides et des contrats en cours. L'exercice **2026** est quant à lui envisagé dans le cadre d'un maintien de l'activité par rapport à celle enregistrée l'an dernier.

► Le chapitre globalisé **012 - charges de personnel** - devrait s'élever, quant à lui, à la somme de **1 080 000,00 €**, marquant quant à lui une variation à la hausse de l'ordre de **2,8 %** par rapport aux crédits de **2025**, d'un montant de **1 050 000,00 €**.

LE BUDGET DE LA REGIE DU PORT

- ▶ Le poste 65 « Autres charges de gestion » sera identique à l'inscription de 2025, soit 135 000 € ; la redevance à payer à la Ville au titre des installations portuaires mises à disposition de la Régie, qui constitue la part essentielle de ce chapitre.
- ▶ Les charges financières figurant au chapitre 66 du projet de budget devraient être égales à 24 200,00 €, représentant une baisse de 7 800 € par rapport au BP 2025.
- ▶ Enfin, les chapitres **67 et 68** resteront stables à un niveau d'inscription de 10 000 €, par rapport aux crédits du **BP 2025**.
- ▶ S'agissant des **opérations d'ordre budgétaires (chapitre 042)**, celles-ci devraient baisser par rapport à **2025**, pour s'établir à la somme de **410 000,00 €**.
- ▶ **Virement à la section d'investissement (chapitre 023).**

En raison des résultats reportés excédentaires de **2025** des sections de fonctionnement et d'investissement, il est prévu d'opérer au **BP 2026** un transfert entre ces deux sections, par le biais des chapitres **023** en dépenses et **021** en recettes, pour un montant de **2 300,00 €**.

LE BUDGET DE LA REGIE DU PORT

■ LES RECETTES D'EXPLOITATION :

Les recettes **réelles** de cette section devraient s'élever dans le budget primitif **2026**, à la somme de **2 780 398,00 €**, pour un montant de recettes totales de **3 025 000,00 €**.

► **Les produits d'exploitation**, qui constituent la part essentielle des recettes, sont regroupés dans le chapitre **70**.

Une nouvelle fois, les tarifs portuaires n'ont pas été modifiés par rapport à ceux en vigueur précédemment. Les recettes de l'exercice **2026** concernant ce chapitre sont donc stables par rapport au BP 2025 : la prévision de produits à encaisser sur ce chapitre s'élève à la somme de **2 600 000,00 €**.

► Les crédits affectés au chapitre **75 « Autres produits de gestion courante »** seront augmentés de **60 000 €** en 2026, soit une inscription de **145 000,00 €**. Cette augmentation est principalement due au transfert des recettes du chapitre 77 au chapitre 75, en raison de la mise à jour de la nomenclature comptable au 01/01/2026.

► Le chapitre **042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »** restera stable par rapport au BP 2025, soit la somme de **100 000,00 €**.

LE BUDGET DE LA REGIE DU PORT

■ LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses totales de cette section - y compris les crédits de Restes à Réaliser - pourraient s'élever à la somme de **1 600 000,00 €** ; ces inscriptions de crédits devraient essentiellement comprendre :

- ▶ Le remboursement du capital de la dette, avec un montant prévu de **130 000,00€** ;
- ▶ L'enveloppe relative aux dépenses d'équipement est estimée à **1 331 265 €** ; ces crédits devant permettre d'assurer les opérations suivantes :
 - Le maintien en condition opérationnelle des tirants d'eau des passes Miramar et Maravenne ;
 - La réfection partielle des pannes ;
 - Changement de chaînes mères et de chaînes filles
 - Le renforcement du ponton Panne A
 - La poursuite de l'expérimentation portant sur l'oxygénation du Port
- ▶ Le transfert correspondant aux dépenses de travaux en régie, aux subventions d'équipement transférées et aux opérations patrimoniales, pour un montant de **138 000,00€**.

LE BUDGET DE LA REGIE DU PORT

■ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Ces recettes, évaluées à **1 600 000,00€**, se décomposeraient comme suit :

- en recettes **réelles**, pour un montant de **200 000,00 €** correspondant à l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement.
- en recettes **d'ordre**, pour une somme globale de **1 397 700 €** se rapportant aux dotations aux amortissements et aux provisions et à des opérations patrimoniales, au transfert de la section de fonctionnement, ainsi que du solde positif reporté de **2025** qui s'élève à **948 964,08€**.

FOCUS SUR LA DETTE DE LA REGIE DU PORT

Les caractéristiques essentielles de l'encours de dette de la Régie du Port au 1^{er} janvier **2026**, composé de **trois** emprunts, sont les suivantes :

- Le **taux moyen** de la dette de ce budget s'élève à **3,05 %**.
- La **répartition** de l'encours de dette **par prêteur** s'établit de la manière suivante :

Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
 LA BANQUE POSTALE	-	63,37	577 500,00
 CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL	-	30,66	279 391,35
 CAISSE D'EPARGNE	-	5,97	54 432,12
TOTAL			911 323,47

LE BUDGET DE LA REGIE DU PORT

► Une structure de dette sécurisée :

Au 1^{er} janvier 2026, la structure de la dette de ce budget présente une part de **100 %** en taux fixe. Dans le cadre de la charte « Gissler » qui a défini en **2009**, une classification des risques des produits proposés aux collectivités, l'encours total de la dette de la Régie est classé avec la côte **1A**. Il est rappelé que ce référentiel distingue le risque selon deux dimensions, par ordre croissant, avec d'un côté le risque d'indices sous-jacents (de 1 à 5), de l'autre côté le risque de structure (de A à E).

■ L'AUTOFINANCEMENT:

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'autofinancement du budget de la Régie du Port depuis **2023**, ainsi que les projections provisoires se rapportant au **BP 2026** :

	CA 2023	CA 2024	CA 2025 provisoire	BP 2026
Recettes réelles de fonctionnement	2 746 671,66 €	2 831 607,50 €	2 852 534,82 €	2 780 398,76 €
Dépenses réelles de fonctionnement	2 290 356,22 €	2 396 156,94 €	2 381 974,21 €	2 472 700,00 €
Épargne brute :	456 315,44 €	435 450,56 €	470 560,61 €	307 698,76 €
Remboursement du capital de la dette	54 691,19 €	108 823,27 €	128 023,91 €	130 000,00 €
Épargne nette :	401 624,25 €	326 627,29 €	342 536,70 €	177 698,76 €

LES BUDGETS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

■ L'EAU:

La section d'exploitation du BP s'élèvera à environ **272 000,00 €** comprenant principalement, dans les chapitres de dépenses, les dotations aux amortissements pour un montant de **127 500,00 €**, le virement à la section d'investissement (**422€**) et le déficit reporté d'un montant de **110 577,78 €**; les dépenses réelles étant estimées à la somme de **31 000,00 €**.

En ce qui concerne les recettes de cette même section, elles seront principalement constituées de la surtaxe perçue sur les usagers et reversée par le fermier (VEOLIA). En **2026**, cette somme devrait représenter un produit estimé à la somme de **262 000,00 €** (chapitre 70).

S'agissant de la section d'investissement de ce budget, elle inclut les dépenses d'équipement :

- Études :	60 000,00 €
- Renouvellement des réseaux :	165 315,00 €
- Création de nouveaux branchements :	50 000,00 €
- Travaux sur alimentation en eau potable :	100 000,00 €
- Autres travaux de réfection de réseaux :	150 000,00 €

LES BUDGETS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Enfin, il convient de noter au niveau des recettes d'investissement, un montant total de crédits de **534 815,08 €** qui se décline comme suit :

- les dotations aux amortissements (**127 500,00 €**) ;
- le virement de la section d'exploitation (**422€**) ;
- le solde d'exécution d'investissement **2025 (406 892,86€)** ;

Ces divers produits permettront ainsi d'assurer l'équilibre de cette section, sans aucun recours à l'emprunt.

Il convient de noter que ce budget annexe devrait s'établir à un montant d'environ **806 815,08 €**; par ailleurs, il est rappelé la particularité de ce budget : il ne dispose d'**aucune dette**.

LES BUDGETS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

■ L'ASSAINISSEMENT :

Diverses informations relatives à la dette contractée sur ce budget annexe sont fournies dans une première partie ; figurent ensuite les éléments budgétaires constituant, en dépenses comme en recettes, les deux sections du prochain budget primitif.

FOCUS SUR LA DETTE DU BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Les caractéristiques essentielles de l'encours de la dette du budget annexe de l'Assainissement au 1^{er} janvier 2026, composé de quatre emprunts, sont les suivantes :

- Le taux moyen de la dette de ce budget s'élève à 3,96 % en 2026
- La répartition prévisionnelle de l'encours de dette par prêteur au 1^{er} janvier 2026, s'établit de la manière suivante :

Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
 DEXIA CRÉDIT LOCAL	-	63,1	1 254 610,16
 CAISSE D'EPARGNE	-	19,1	378 864,24
 LA BANQUE POSTALE	-	17,8	353 333,31
TOTAL			1 986 807,71

LES BUDGETS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

L'évolution des annuités à payer pour l'année en cours et les quatre années à venir, est détaillée ci-dessous :

	2026	2027	2028	2029	2030
Amortissement du capital	181 030,52	187 751,01	136 067,27	140 412,30	144 974,58
Intérêts	78 569,06	70 907,97	63 070,94	57 691,87	52 264,77
Annuité à verser	259 599,58	258 658,98	199 138,21	198 104,17	197 239,35

► Une structure de dette sécurisée :

Au 1^{er} janvier 2026, dans le cadre de la charte « Gissler » qui a défini en 2009 une classification des risques des produits proposés aux collectivités, **36,85 %** de l'encours de la dette de ce budget est classé avec la côte **1A** (taux fixes) et **63,15 %** en **1B** (taux structurés).

Il est rappelé que ce référentiel distingue le risque selon deux dimensions, par ordre croissant, avec d'un côté le risque d'indices sous-jacents (de 1 à 5), de l'autre côté le risque de structure (de A à E).

LES BUDGETS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

S'agissant de la section d'exploitation, le budget **2026** va ainsi comptabiliser des dépenses totales estimées à **530 000,00 €** représentant une somme inférieure à l'enveloppe **2025**, qui s'élevait à **720 000,00 €**.

Concernant les principaux postes de **dépenses d'exploitation**, il convient également de noter les points suivants :

- Les **charges courantes** qui figurent dans cette section du budget, augmentent légèrement (**183 000,00 €**), par rapport à celles inscrites au BP 2025 (171 000 €).
- La part essentielle des dépenses d'exploitation est ainsi constituée par les opérations d'ordre budgétaires figurant au chapitre **042**, qui représentent les dotations aux amortissements des biens renouvelables, pour un montant d'environ **320 000,00 €** ; cette somme constituant *in fine* une recette d'investissement.

Enfin, comme indiqué ci-dessus, il sera prévu au niveau de ce budget primitif, un virement à la section d'investissement (Chapitre **023**) pour un montant de **27 000,00 €**, dont la contrepartie figurera également en recette d'investissement, au chapitre **021**.

LES BUDGETS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

► Au niveau des **dépenses d'investissement**, dont le montant total est estimé à **1 045 500,00€**, il conviendra d'inscrire :

- Des frais d'études pour un montant de **80 000 €** (incluant les restes à réaliser).
- Des travaux divers, notamment de réfection de réseaux, pour un montant de : **598 411,70 €** (incluant les restes à réaliser).
- Le remboursement du capital de la dette pour un montant de **181 500,00 €** ; cette somme était égale à **175 000,00 €**, en **2025**. Au **1^{er} janvier 2026**, l'encours de cette dette, constituée de quatre emprunts, s'élève à la somme de **1 986 807,71€**.
- Les opérations d'ordre de transfert entre sections, d'un montant de **180 578,11 €**, qui correspondent à la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat (100 000 €), ainsi que des opérations patrimoniales (85 988,30€).

LES BUDGETS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

► S'agissant des recettes affectant les deux sections du prochain budget primitif, il conviendra de distinguer principalement :

- Les redevances directes en provenance des usagers, constituées de la surtaxe communale, laquelle assure l'essentiel des recettes de la section d'exploitation du budget pour un montant prévu de **300 000,00 €**, ainsi que la participation pour l'assainissement collectif (**PAC**) applicable lors de tout raccordement d'installation sur le réseau public d'assainissement et en cas d'extension des constructions existantes, avec une enveloppe estimée à environ **40 410,19 €** ;

- la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat (article **R777**) pour **100 000,00 €**.

- La prise en compte des résultats **2025** (excédent de 462 511,70 € à l'article R001 et excédent de **89 589,81 €** à l'article **R002**), le virement en provenance de la section de fonctionnement pour **27 000 €**, l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement en section d'investissement à hauteur de **200 000 €** ainsi que les dotations aux amortissements,

Dans ces conditions, au regard des prévisions ainsi réalisées, le budget total devrait être égal à la somme de **1 575 500,00 €**, l'équilibre de chacune des sections étant atteint une nouvelle fois sans augmentation des tarifs actuellement en vigueur.

LE BUDGET DES POMPES FUNEBRES

Le budget des Pompes Funèbres ne connaîtra quant à lui, aucune évolution particulière au cours de l'exercice **2026** par rapport aux prévisions de l'année précédente ; cette relative stabilité d'un exercice sur l'autre, étant l'une des caractéristiques de ce budget.

Il convient de noter qu'une nouvelle opération de mise en place de caveaux préfabriqués pourrait être effectuée, afin de pouvoir répondre aux demandes de ventes de concessions faites par les particuliers.

Dans ces conditions, et de la même façon que pour les budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement, il sera également procédé dès le **BP 2026**, à la reprise anticipée des résultats de l'exercice **2025** selon le détail suivant :

- **R.002** « Résultat d'exploitation reporté » : **13 793,18 €** ;
- **D.001** « Solde d'exécution déficitaire d'investissement » : **32 246,33 €**.

Ce budget, dont le montant total apparaît particulièrement limité, avec des crédits de dépenses et de recettes toutes sections confondues d'environ **196 000,00 €**, reste atypique avec une section d'investissement réduite, ainsi que l'absence d'amortissement de biens renouvelables d'une part, et de dette d'autre part.

LE BUDGET ACTIVITES NAUTIQUES

L'association le "Yacht Club Lonnais" a décidé de cesser ses activités à la base nautique de Tamaris. La municipalité consciente des enjeux sociaux, économiques et touristiques que représentent ses activités a souhaité les préserver en créant un service public local géré en régie qui relève de sa compétence et qui répond à un intérêt public évident. Étant donné le caractère commercial la nature de ces activités et leur mode d'organisation et de gestion, la création d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) s'impose. Ainsi, Le budget activités nautiques a été créé par délibération le 19 décembre 2024, pour être effectif au 1^{er} janvier 2025.

► La section d'exploitation

Les dépenses d'exploitation portent sur 3 principaux postes, pour un montant total d'environ 300 000,00 €:

- Les charges à caractère général : il s'agit des dépenses courantes qui permettront à l'établissement nautique de fonctionner (contrat de prestations de services, révision du matériel nautique, assurances, etc...). Ce poste est valorisé à hauteur de 35 000 €.
- La masse salariale : la Commune, lors de sa reprise de l'activité, a fait le choix de reprendre les 3 salariés en CDI employés et formés anciennement par l'association. Cette équipe sera probablement complétée lors de la saison estivale par des agents en CDD. L'enveloppe provisoire affectée à cette dépense s'élève à 210 000 €.

LE BUDGET ACTIVITES NAUTIQUES

- Les dotations aux amortissements : la collectivité ayant bénéficié de matériels nautiques donné par l'association, il convient désormais d'intégrer ces matériels au patrimoine de ce budget et de l'amortir. Les dotations aux amortissements ont été estimées à hauteur de 33 000 €.

Au niveau des recettes, conformément au fonctionnement d'un Service Public Industriel et Commercial, elles seront constituées uniquement des redevances payées par les usagers et des écritures d'ordre.

Celles-ci ont été estimées à hauteur de 230 000 € en ce qui concerne les produits des services, et 59 509 € pour ce qui est des écritures d'ordre (30 000 € concernant l'amortissement des subventions et 29 509 € portant sur le report de l'excédent).

Ainsi, la section d'exploitation, devrait s'équilibrer en dépenses et en recettes à la somme de 290 000,00 €.

► La section d'investissement

Les dépenses d'investissement (58 350 €) sont constituées des dépenses d'équipements et des écritures d'ordre.

Les dépenses d'équipements, valorisées à hauteur de 12 000 €, sont inscrites afin de permettre à l'établissement nautique d'acquérir divers équipements, si nécessaire. Est également inscrite sur cette section la somme de 30 000 € correspondant aux amortissements des subventions.

Les recettes d'investissement sont quant à elles constituées par l'inscription portant sur les dotations aux amortissements, à hauteur de 33 000 €, par l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement (16 500 €) , par une subvention d'investissement notifiée à hauteur de 7 350 € ainsi que par le transfert depuis la section de fonctionnement pour un montant de 1500 €)

RAPPORT

D'ORIENTATIONS

BUDGETAIRES

2 0 2 6